

La semaine dernière, le premier ministre (M. Trudeau) a nettement fait savoir qu'il n'avait aucunement l'intention de créer un ministère distinct du logement et de l'aménagement urbain et, si l'on peut en croire les nouvelles, le cabinet aurait également rejeté la proposition en vue d'accorder une aide financière aux municipalités pour leur permettre d'établir des réserves de terrains. Certes, lorsque la mesure législative sera présentée à la Chambre, nous saurons mieux si cette recommandation va être acceptée.

Tout ceci nous a conduit au point où le ministre responsable du logement a présenté sa démission au premier ministre et, à mon avis, monsieur l'Orateur, cette démission a une signification plus profonde que le logement proprement dit. Le manque d'initiative du gouvernement à l'égard des problèmes nationaux les plus urgents en est la cause.

Voici un extrait d'un article, qui a paru hier dans le *Journal* d'Ottawa. Il renferme des déclarations que le ministre des Transports a faites hier matin à sa conférence de presse:

«Le pays, a-t-il dit, espérait que j'allais faire quelque chose au sujet du logement, des affaires urbaines, de la pollution. Mais, selon la conception fédéraliste du premier ministre, ce sont là des attributions provinciales. Les théories constitutionnelles du premier ministre sont très belles énoncées dans une classe—malheureusement, elles ne donnent rien dans la pratique.

Les Canadiens attendent du gouvernement fédéral qu'il assure le plein emploi—sans cette insidieuse inflation—qu'il prenne des mesures pour purifier l'air et l'eau. Voilà les questions essentielles. Mais ce sont ces questions-là qui, d'après le premier ministre, doivent être abandonnées aux provinces pendant qu'il établit les priorités constitutionnelles.»

Je me reporte aussi à la lettre de démission du ministre, datée du 24 avril, où il dit entre autres:

Ayant passé une bonne partie de ma vie adulte au Parlement et dans le gouvernement canadien, je n'ai pas besoin de dire combien il m'a été pénible de prendre cette décision. Toutefois, l'orientation et la politique du gouvernement m'inquiètent de plus en plus, comme vous le savez d'ailleurs par nos discussions. A mon avis, le gouvernement fédéral n'use pas assez de ses pouvoirs pour s'attaquer aux problèmes du logement, de la pollution, de l'inflation et du réaménagement urbain, questions qui ont une importance vitale pour les citoyens ordinaires dans notre monde moderne, dans notre société industrialisée.

Dans ces circonstances et après mûre réflexion, je ne puis faire autrement que de démissionner du cabinet.

A mon avis, le ministre des Transports a mis le doigt sur la raison fondamentale qui explique le manque d'initiative du gouvernement: la conception de notre régime fédéral pour le premier ministre, soit comme le

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

ministre des Transports l'a dit hier, dix gouvernements provinciaux forts dirigés par un gouvernement fédéral faible.

● (2.10 p.m.)

L'année dernière, au cours des élections fédérales, le premier ministre a fait marcher bien des gens en parlant d'un seul Canada et d'unité nationale. Mais il a négligé de leur dire que sa conception de l'unité nationale se fondait sur une interprétation de la constitution du Canada qui remonte au XIX^e siècle. Il affirmait que le seul changement important à apporter à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était de garantir les droits linguistiques et qu'une nouvelle répartition des charges fédérales et provinciales était sans importance, voire inutile. Monsieur l'Orateur, nous rejetons ce point de vue. Nous ne croyons pas que la constitution soit sacro-sainte. Nous croyons que la constitution a été faite pour l'homme, non pas l'homme pour la constitution. Après tout, qu'est-ce qu'une constitution? C'est ce cadre juridique dans lequel une nation vit, se développe et trouve sa raison d'être. Ce n'est pas la loi que Moïse a transmise du haut du Sinaï. Une constitution doit être un organisme vivant qui se développe pour répondre aux besoins sociaux grandissants et qui s'adapte à la vie en évolution.

Je prétends que l'idée de la constitution, telle que la conçoit le premier ministre, apporterait le marasme, les querelles régionales et la désunion au pays. Je prétends qu'elle est inapplicable, et pour trois raisons. Tout d'abord, elle ne tient pas compte du fait que les provinces et les municipalités ne disposent pas des revenus nécessaires pour remplir les obligations que leur impose l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'enseignement, l'hygiène, le bien-être social et l'exploitation des ressources n'avaient qu'une importance relative en 1867, mais en 1969, ces domaines dépassent les moyens que fournissent aux provinces et aux municipalités leurs pouvoirs d'imposition.

Deuxièmement, je prétends que le système actuel de partage des pouvoirs ne peut aboutir qu'à aggraver les inégalités régionales. Les provinces riches pourront jouir de services de qualité raisonnable, tandis que les habitants des provinces pauvres, même s'ils sont taxés à outrance, devront se contenter d'un niveau de vie inférieur.

Dans le passé, les gouvernements libéraux ont rendu hommage pour la forme à l'hypothèse de base du rapport Rowell-Sirois, qui déclarait que tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils vivent, devraient pouvoir jouir d'un minimum d'enseignement, de santé et de bien-être. C'est l'impossibilité de résoudre ce problème qui constitue une menace